

26.09.2016 – 09:00 Uhr

Réforme de la prévoyance vieillesse 2020 - corrections nécessaires

Zurich (ots) -

L'ASC est convaincue qu'une approche globale est nécessaire afin de préserver le niveau des retraites et d'assurer le financement de la prévoyance vieillesse. Elle considère que les propositions adoptées par la CSSS-N à propos de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 constituent une bonne fondation sur laquelle il est possible de s'appuyer. Certaines de ces mesures sont prioritaires pour l'ASC. Vous pouvez découvrir lesquelles ici.

1. Âge de la retraite identique pour les hommes et les femmes à 65 ans et flexibilisation du versement des rentes ou rentes partielles entre 62 et 70 ans.
2. Abaissement du taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle obligatoire à 6%. Il s'agit d'éviter autant que possible la diminution des prestations.
3. Limitation des rentes de veuve de l'AVS aux femmes qui avaient des enfants ayant droit à une rente d'orphelin ou nécessitant des soins au décès du mari.
4. Égalité de traitement entre travailleurs indépendants et salariés dans l'AVS.
5. Meilleure protection des personnes ayant des bas salaires ou plusieurs taux d'occupation mineurs grâce à l'adaptation de la déduction de coordination dans le 2e pilier, ce qui profitera avant tout aux femmes.
6. Financement complémentaire pour l'AVS grâce au relèvement de la TVA.
7. Garantie du financement de l'AVS par un mécanisme d'intervention prédéfini (règle de stabilisation).

Les réformes présentées par la CSSS-N doivent encore être améliorées. Or, le mécanisme d'intervention pour l'AVS est un sujet délicat et peut mettre en danger l'ensemble du train de réformes. C'est particulièrement vrai lorsqu'il est associé au projet de réforme et relève progressivement l'âge de référence à 67 ans en cas de concrétisation. Il faut donc vérifier s'il est possible de dissocier le mécanisme d'intervention AVS du projet de réforme et de le traiter à une date ultérieure.

L'abaissement nécessaire et incontesté du taux de conversion minimal dans la LPP par rapport aux décisions de la CSSS-N doit être mieux compensé. Même s'il serait irréaliste d'exiger une compensation complète pour chaque personne, le résultat actuel n'est pas suffisamment équilibré.

L'augmentation de la TVA est nécessaire pour le financement de l'AVS. L'étendue exacte doit être définie sur la base du bilan de l'AVS de telle sorte qu'une augmentation soit suffisante pour un financement à plus long terme de l'AVS.

Grâce à ces corrections, les consultations approchent de l'objectif consistant à élaborer une solution modérée et donc viable. C'est une condition indispensable pour que la réforme passe également avec succès le cap de la votation populaire.

L'Association suisse des cadres ASC

L'Association suisse des cadres représente les intérêts économiques, politiques et sociaux des cadres suisses. Elle se définit comme un centre de compétences pour les cadres de toutes branches et propose à ses membres de nombreuses prestations dans les domaines de la formation, de la gestion de carrière, ainsi que des services juridiques, financiers et d'assurances.

Les membres disposent de l'accès à un précieux réseau national et régional de contacts et de relations.

L'ASC possède une longue tradition et de l'influence: fondée en 1893 en tant que «Société suisse des contremaîtres», elle compte aujourd'hui plus de 12 000 membres. L'Association est active dans tout le pays et elle ne dépend d'aucun parti politique. Depuis 2009, l'ASC est membre à part entière de la confédération européenne des cadres CEC European Managers, l'organisation faitière européenne de toutes les organisations de cadres, basée à Bruxelles. www.cadres.ch

Contact:

Jürg Eggenberger
Directeur
Association suisse des cadres ASC
T +41 43 300 50 50
j.eggenberger@sko.ch

Association suisse des cadres ASC
Case postale, 8042 Zurich
Schaffhauserstrasse 2, CH-8006 Zurich

T +41 43 300 50 50
info@cadres.ch
www.cadres.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002686/100793387> abgerufen werden.